Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 029-212900575-20260227-2026_12-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE LA FORÊT-FOUESNANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 25 février deux mille vingt-six à dix-huit heures et trente minutes, en application des articles L2122-7, L2122-7-2, L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de La Forêt-Fouesnant dûment convoqué le mercredi 11 février deux mille vingt-six.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : GOYAT Daniel, COSQUÉRIC Marie-Françoise, LE NAY Robert, PERCHOC Laurence, BOUCHET Claude, BODIVIT Mylène, GIRAULT Alain, LE MOINE Audrey, PAPE Yvon, LE GUERN Hélène, STEPHAN Francine, LE FORT François, LE FLOC'H Marie-Agnès, TUDAL Aimé, HILY-RIOU Françoise, Vincent DUPLAT, HÉLAOUËT Marie, LAVENANT Philippe, LE RAY Christophe, AUBERT Delphine, FOUQUET Gilles ;

Conseiller municipal absent ayant donné procuration : JÉZÉQUEL Alain à LE NAY Robert ;

Conseiller municipal absent : RIOU Gilbert

****

M. Claude BOUCHET a été élu secrétaire de séance.

****

2026-12 - INFRASTRUCTURES - Demande de subvention Pacte Finistère 2030 V1 : Aide aux projets communaux réalisés en 2026, installation d'un système de ventilation par insufflation au groupe scolaire Encre Marine

Rapporteur : Monsieur Robert LE NAY

Dans le cadre de sa politique en faveur de la santé, du bien-être des élèves et du personnel éducatif, la collectivité porte une attention particulière à la qualité de l'air intérieur au sein des établissements scolaires.

Les bâtiments scolaires, accueillant un public sensible, doivent disposer de systèmes de ventilation efficaces garantissant un renouvellement d'air suffisant et répondre aux normes en vigueur. Dans ce cadre, il est proposé d'équiper le groupe scolaire Encre Marine d'un dispositif de Ventilation Mécanique par Insufflation (VMI), solution adaptée aux caractéristiques du bâtiment et permettant d'améliorer durablement les conditions sanitaires et de confort des usagers.

Le montant des travaux s'élève à 65 793,24 € HT et se décompose de la façon suivante :

- 32 614, 56 € pour l'école primaire.
- 33 178,68 € pour l'école maternelle.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Santé Public ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Infrastructures, Bâtiments, Transport, Déplacement, Eau et Assainissement et Vie Economique » du 02 février 2026 ;

Considérant qu'il convient d'équiper le groupe scolaire de systèmes de ventilation efficaces garantissant le renouvellement de l'air et répondant aux normes en vigueur.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- APPROUVE le plan prévisionnel des dépenses liées aux travaux d'installation d'un système de ventilation par insufflation au groupe scolaire Encre Marine.
- SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental du Finistère au titre du Pacte Finistère 2030.
- DÉFINIT le plan de financement comme suit :

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 029-212900575-20260227-2026_12-DE

	Somme HT (€)
Dépenses	
Installation d'un système de ventilation par insufflation au groupe scolaire Encre Marine	65 793,24
Montant total des dépenses	65 793,24
Recettes :	
Pacte Finistère 2030	45 000,00
Autofinancement communal	20 793,24
Montant total des recettes :	65 793,24

- **CHARGE** Le Maire de finaliser la demande de subvention.
- **AUTORISE** le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.
- **INSCRIT** les dépenses et les recettes au budget communal.

Le Maire,
Daniel GOYAT